

<http://www.psychologuesenresistance.org/spip.php?article150>



Les psychologues

- L'actualité -



Date de mise en ligne : mercredi 11 août 2021

Copyright © PSYCHOLOGUESENRESISTANCE - Tous droits réservés

https://www.psychologuesenresistance.org/ecrire/?exec=article&id_article=150>Les psychologues dans les établissements de santé] : état des lieux.

jeudi 3 juillet 2008 (Date de rédaction antérieure : 24 juin 2008).Article n° 150



Dans le Journal des Psychologues de JUIN 2007 Un article sur les Psychologues dans la FPH

Il est intéressant de relire des choses écrites il y a quelques temps !!!

Cela concerne un effectif 2006 de 7392 psychologues FPH . Selon la Cour des Comptes

Diverses organisations citent des chiffres relatifs aux nombres de psychologues exerçant en France sans citer leurs sources !

Les psychologues dans les établissements de santé : état des lieux.

Avec un titre de vingt ans d'âge, les psychologues cliniciens sont atteints d'une maladie du vieillissement prématuré. (Les psychothérapies, les psychiatres, les psychologues dans la santé, les "psychoiatrepeutes" et les psychothérapeutes.)

Actuellement et depuis plus de quarante ans, des professionnels, psychiatres et psychologues exercent les psychothérapies dans le cadre d'une méthodologie psycho dynamique, dont la démarche tend, lors d'une souffrance psychique, vers un réaménagement de l'économie psychique et une libération du sujet sans se préoccuper d'une recherche de normalisation des comportements.

Nous connaissons la demande croissante de soins psychothérapiques (en pédopsychiatrie, en psychiatrie et en mco3) pour les enfants et les adolescents et, de plus en plus, pour les adultes qui préfèrent cette démarche à la seule prise de médicament, coûteuse, par ailleurs pour notre Sécurité sociale.

Par conséquent, une politique cohérente de santé publique aurait exigé :

1. L'embauche de psychologues, à l'hôpital public, en renforçant leur formation du côté d'un stage clinique long, professionnalisant en fin de cursus.
2. La formation de davantage de psychiatres en renforçant leur formation du côté de la psychopathologie.

Mais, au lieu de cela, nous assistons à une nouvelle orientation politique de santé publique, avec son instrument et son avatar : l'arrivée et la promotion d'une nouvelle profession, les psychothérapeutes (loi n° 2004-806 du 9 août

2004). Cette nouvelle politique semble bien s'enraciner dans un changement culturel profond, lié au développement des neurosciences en cohérence avec le monde médical.

Celle-ci sonne le glas des professions de psychologue et de psychiatre, professions ancrées dans les sciences humaines, la psycho dynamique et la psychanalyse. Cette dernière était déjà bien touchée, puisque les psychiatres disparaissent de jour en jour, faute de numerus clausus adéquat pour en former, mais aussi par le changement de paradigme qui prévaut dans la médecine psychiatrique, le passage d'une compréhension du sujet, selon un modèle psycho dynamique, à un modèle purement neuroscientifique. Les travaux d'E. Jalley', de P.-A. Raoult', nous aident à bien comprendre les enjeux idéologiques, éthiques de ces changements stratégiques de politique de santé.

En ce qui concerne les psychologues, il n'aura échappé à personne le petit chapitre dans le « plan de santé mentale 2005-2008 » : la proposition de création d'un mastère de psychologie clinique et thérapeutique. Des projets échafaudés, dans l'année 2004-2006, entre certains chefs de services universitaires en psychiatrie et le cabinet du ministère de la Santé, optaient pour cette orientation et la médicalisation d'un nouveau métier de psychothérapeute-psychologue pour pallier la pénurie de psychiatres. Leurs auteurs entendaient bien créer ce nouveau métier, sur la base des neurosciences avec l'apport de la psychologie objective, désormais abritée par celles-ci. Un mouvement de psychologues en Franche- Comté et du SNP a réussi à faire échouer ce projet mené en catimini, de façon expérimentale, dans le dos de la profession, avec l'aide même de professeurs de psychologie. Au quotidien, la tendance du devenir des psychologues dans les établissements de santé va à la standardisation de l'activité des psychologues vers celle des psychiatres. L'année 2007 sera l'apogée de cette standardisation, car l'activité de consultation des psychologues sera codée sur le seul modèle médical (nsm-iv et cim-10...), alors que leur formation de base et leurs méthodologies sont ancrées dans les sciences humaines. Bien peu de psychologues cliniciens manifestent une quelconque résistance à ce devenir, alors que certains collaborent à l'avènement d'un ordre des psychologues et d'autres continuent à se retrancher dans des collèges de psychologues qui n'ont aucune responsabilité institutionnelle.

Nous pouvons regretter, là, l'absence de volonté politique des organisations de psychologues praticiens à promouvoir auprès des psychologues eux-mêmes et des décideurs, et à penser un cadre institutionnel hospitalo-universitaire dans les établissements de santé pour développer la recherche clinique en psychopathologie, pour formaliser une définition de l'activité et des actes des psychologues et pour prévoir la création d'indicateurs de ceux-ci, comme le préconise l'association de psychologues de santé publique (PsP) depuis longtemps.

Ainsi, ce nouveau métier de « psychoiatre-peute » met le loup dans la bergerie des psychologues et dénature le métier initial de psychologue, comme il a été voulu par l'article 44 de la loi n° 85-772 du 25 juillet 1985.

Pourquoi avoir voulu ces « nouveaux psy-chothérapeutes » alors que les psychiatres et les psychologues exerçaient déjà des psychothérapies ?

Tout simplement, pour accompagner ce changement culturel et paradigmatique, lié au développement des neurosciences et du marché qu'il engendre. Les pouvoirs publics, dont bon nombre de ses décideurs sont séduits par les neurosciences, créent une nouvelle profession dans le champ médical pour donner les moyens à cette nouvelle approche de soin des citoyens. Les futurs psychothérapeutes - nombreux sont déjà formés aux neurosciences ou aux modèles cognitivo-comportementalistes - proposeront leurs services de rééducations sociale, affective et cognitive des citoyens, dans le cadre d'une nouvelle profession de santé, sous prescription médicale.

Ces nouvelles approches apportent un type de psychothérapies plus calibrées, plus évaluables et plus normatives que leurs voisines, issues de la psychodynamique et de la psychanalyse, jugées obsolètes et trop peu évaluables, qui, elles, par principe, comptent sur la mobilisation psychique des personnes et sur le temps plus ou moins long, facteur nécessaire au changement des sujets, et respectent davantage l'autonomie du sujet.

Au-delà d'une simple différence technique, nous avons affaire à une différence éthique fondamentale : choisir entre des psychothérapies qui normalisent et aliènent' et des psychothérapies qui libèrent, entre des pratiques qui canalisent le discours du patient et celles qui lui permettent de construire son propre discours.

Ce bouleversement dans le champ de la santé psychique semble bien illustrer un changement idéologique essentiel dans la société se traduisant, entre autres, par une certaine manière de considérer l'humain, le sujet et la personne.

Pour quels desseins : devant la faillite du système de gestion de la santé, s'agissant de rationaliser les coûts, de faire des économies, il faut alors éduquer et assujettir le citoyen à de nouvelles normes de prise en charge de sa santé au détriment de l'aspect éthique, élément, jusque-là essentiel, qui était de permettre aux personnes de comprendre le sens de leurs difficultés et de promouvoir une autonomie de pensée.

En conclusion, nous assistons bien à la mort prématurée et lente des pratiques psychologiques cliniques, par les

psychologues dont la pratique s'est standardisée depuis de longues années sur celle des psychiatres et ceux qui sont séduits par le nouveau champ que représentent les neurosciences. Cela se réalise dans le cadre d'une attaque frontale du modèle psycho-dynamique et clinique par les promoteurs du nouveau paradigme que sont les neurosciences. Il nous revient alors de résister à cette nouvelle idéologie de l'objectivation croissante de l'humain, à sa déresponsabilisation et à son infantilisation.

Nous osons affirmer qu'il est encore possible de devenir sujet de sa parole et de ses actes dans un espace intersubjectif, celui proposé par le psychologue clinicien dans une dimension psycho-dynamique, où la rencontre n'est pas seulement réduite à une technique (qui serait scientifique et évaluable), mais est traversée par un mouvement de solidarité humaine essentielle.

Un sursaut est-il possible afin d'endiguer cette déferlante techniciste de la psychologie objectivante, chapeauté par les neurosciences ?

Le combat pour un ordre mené par le seul syndicat de psychologues paraît bien dérisoire face aux enjeux vitaux pour les psychologues dans la profession.

La résistance pour notre survie est essentielle.

Appelons à une solidarité de tous les psychologues pour que les pouvoirs publics permettent aux usagers, par la création d'« établissement de psychologie », d'avoir accès aux soins psychiques, psychopathologiques, à une aide psychologique, aux psychothérapies psycho-dynamiques, à l'expertise des psychologues (évaluations...)', avec les savoir-faire et les méthodes des psychologues, en lien avec un pôle de recherches clinique et universitaire en psychologie.

Jean-Paul Aubel

Psychologue hospitalier